

Le journalisme



Diaporama réalisé à partir de la présentation de M-C Lipani de l'IJBA



LA LIBERTE D'EXPRESSION

Ce qu'elle garantie



- ❑ Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789
- ❑ Liberté de la presse

Ses droits et limites



- Droit d'avoir son opinion
- Droit de critiquer des religions



- Insulter le président de la République
- Se moquer de la Marseillaise
- Déchirer le drapeau national...



LES DROITS DE LA PRESSE

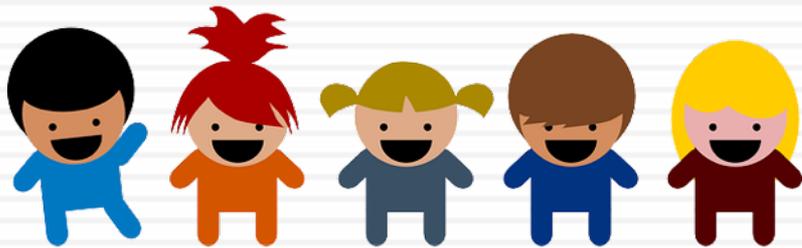
Le droit de la presse

- Repose la loi de 1881 qui fixe les limites et les délits

- Principe fort en France : le respect de la vie privée et la dignité des personnes

Autres principes forts de la liberté de la presse

Protection des mineurs



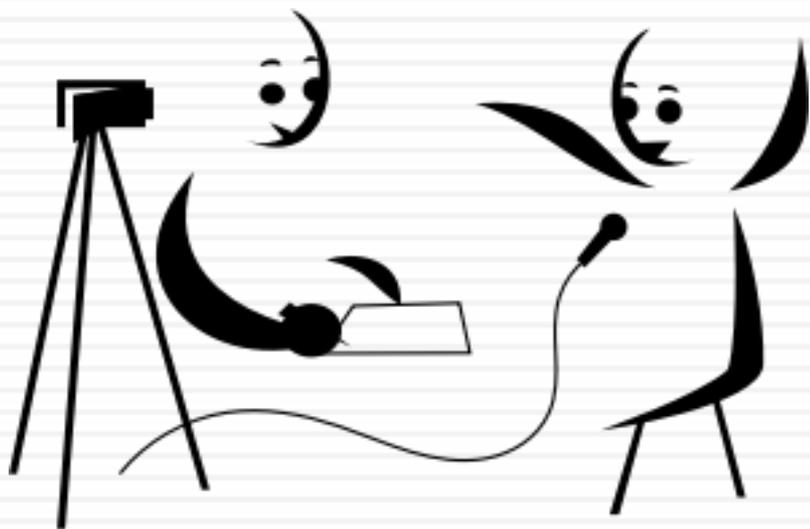
Interdiction d'inciter à des actes racistes
à la haine, la violence....



Journaliste en action : mes droits

Recueil des informations libre

Révéler l'identité d'une personne majeure mise en cause



Avec la justice

Je ne peux pas

- Filmer dans les tribunaux
- Publier des pièces issues de dossiers en cours



Je peux

- M'adresser aux avocats, aux forces de l'ordre, aux juges...
- Rendre compte des affaires judiciaires.



LE DROIT DES JOURNALISTES

Les journalistes n'ont pas tous les droits

Les médias peuvent
être perquisitionnés

Les domiciles de
journalistes aussi

Les principaux délits

Diffamation

Injure raciste ou raciale

Délit de fausse nouvelle

Non respect de la
présomption d'innocence





LA PRÉSUMPTION D'INNOCENCE

La présomption d'innocence

- Tout homme est présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable (1789)
- Loi Guigou (2000): on n'a pas le droit de montrer une personne menottée



Respecter la présomption d'innocence dans l'écriture



Mr Dupont a été interpellé pour vol de véhicule

Mr Durant a été mis en examen pour escroquerie

Après avoir volé un véhicule, Mr Dupont a été interpellé

Mr Durant a été mis en examen à la suite d'une escroquerie



LES AUTRES DÉLITS

Autres délits de presse graves

- L'injure

Terme de mépris qui ne renferme aucun fait.

Exemple : « sale con ! »

- La diffamation

Affirmation d'un fait non avéré qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne

- Injure raciale

Invective en raison de l'appartenance à une race, une religion

Exemple: « sale nègre! »

Petit Quiz

- 1 : « Pauvre conne » : *injure ou insulte* ?
- 2 : « Faut être mongole pour écrire un article sur un tel sujet et dire autant de bêtises à la minute » : *injure ou diffamation* ?
- 3 : « La formation de ce blogueur , c'est de la merde, ne l'achète pas, tu vas te faire avoir » : *diffamation ou critique* ?
- 4 : « Monsieur Juppé est alcoolique et homosexuel » : *diffamation ou atteinte à la vie privée* ?

Les réponses

- 1 : Une insulte, il n'y a aucun fait, pas d'atteinte à la considération ou à l'honneur
- 2. Diffamation, référence à un fait précis
- 3. Critique, l'allégation porte sur le produit et non sur la personne
- 4. Atteinte à la vie privée (mais c'est aussi une diffamation , dans ce cas se n'est pas simple , c'est la juridiction qui tranche)

PEINES ENCOURUES EN CAS DE DIFFAMATION PUBLIQUE

Une amende de 12000 euros

Diffamer un élu, un parlementaire, un policier dans le cadre de ses fonctions : 45000 euros



LIBERTÉ D'EXPRESSION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Liberté d'expression sur Facebook et Twitter ?

- ❑ On ne peut pas tout dire sur internet (atteinte à la vie privée, à la haine ou à la violence)
- ❑ Les propos tenus engagent votre responsabilité
- ❑ Risque de licenciement pour des propos diffamatoires





LE DROIT A L'IMAGE

La protection de la vie privée

- Principe

on ne peut pas reproduire l'image de quelqu'un sans son autorisation.

- Cas particuliers

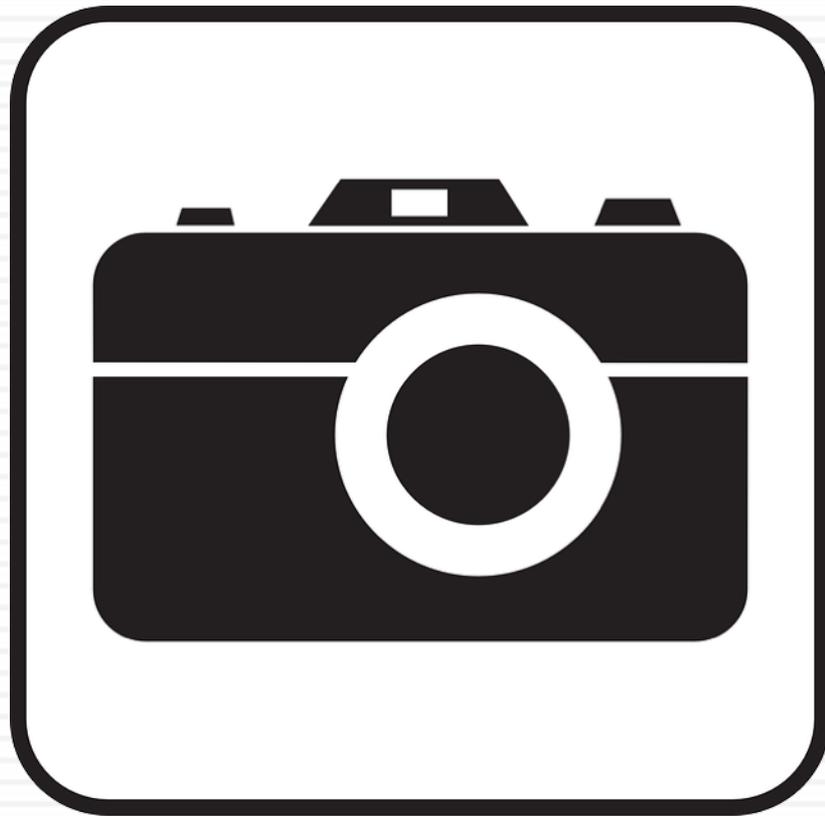
Justifié par l'actualité ou par un débat d'intérêt général

- Néanmoins

L'image ne doit pas porter atteinte à la dignité ou être détournée de son contexte originel



Atteinte au droit à l'image



- Eviter de faire des gros plans d'une personne
- Préférer les photos de groupe
- Respecte la dignité
- La photo doit avoir un lien avec le commentaire

Lieux publics

- Photos soumises à autorisation (jardin, transports en commun, salles de spectacle, rues....)
- La présence d'une personne dans un lieu public peut relever de sa vie privée, il faut son accord.



Lieux privés

- Maison, domicile, voiture, bateau, chambre d'hôtel, hôpital, entreprise.....
- Autorisation pour entrer filmer et diffuser .
- On ne peut pas prendre des photos au téléobjectif
Par exemple, je suis sur le trottoir et je filme l'intérieur d'une maison privée



Images interdites

- On ne peut pas montrer la photo de mineurs, de victimes (corps des victimes, image du crime) sans autorisations
- Avec Internet, beaucoup de procès pour non respect du droit à l'image



Conclusion

- Le journaliste n'est pas un justicier, ni un super héros, il a des droits et des devoirs.
- Son travail est encadré. Le droit de la presse s'apprend et nul ne peut ignorer la loi.
- On mesure toujours la démocratie d'un pays à la liberté de la presse

